

VILLE D'ESCAUTPONT

Département du Nord Arrondissement de Valenciennes Canton d'Anzin Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID: 059-215902073-20240320-8_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

KRUSZYNSK

SEANCE DU 9 MARS 2024

DU CONSEIL MUNICIPA

Date de convocation : L'an deux mille vingt-quatre; le neuf mars, 02.03.2024 Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément Date de publication : 02.03.2024 à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Effectif du PRESENTS: M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Conseil Municipal: 27 M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, M. Quorum: 14 Michel RENARD, M. Jean-Claude LIETARD, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane Présents: 17 DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne Absents excusés: 8 WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, M. Benjamin LECLERCQ, M. Ont donné pouvoir: 8 Absents: 2 Cédric LATOUCHE. ABSENTS EXCUSES: Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Mme Annie NOTELET. Ont pris part au vote : 25 Mme Patricia DURIEUX-PATRIS, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Exprimés: 25 Pour: 25 Sandrine PONCHANT-CODET, M. Romuald CHANTREL, Mme Virginie BERNUS, Contre: xx Mme Tiffanie SURIA. Abstention: xx ONT DONNE POUVOIR: Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE donne pouvoir à M. Secrétaire de séance : Jean-Luc FRERE, Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Monique M. Michel RENARD PASSET, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS donne pouvoir à M. Michel RENARD, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM donne pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET donne pouvoir à M. Daniel HERLAUD, M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI. ABSENTS: M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N° 08-2024-DF-RK

OBJET: COLLEGE JEAN ZAY - CONVENTION D'HEBERGEMENT POUR LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE - AVENANT N° 11

Vu les décisions de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Nord en dates des 11 décembre 2006 et 19 novembre 2007 ;

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID: 059-215902073-20240320-8_2024-DE

Vu la convention d'hébergement tripartite (Commune d'ESCAUTPONT, Conseil Départemental du Nord et Collège Jean Zay) en date du 10 Juin 2013 ;

Vu les nouveaux tarifs extérieurs de la demi-pension pour les écoles primaires et maternelles de la Commune d'ESCAUTPONT, appliqués par le Collège Jean Zay, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

	ANCIEN TARIFS 2023	NOUVEAU TARIFS 2024	VARIATION
Pour les accompagnateurs des écoles	3,71 €	3,86 €	+ 0,15 €
Pour les élèves des écoles primaires	2,93 €	3,08€	
Pour les élèves des écoles maternelles	2,75 €	2,90€	

Vu le projet d'avenant N° 11 à la convention d'hébergement en date du 10 Juin 2013 établi par le Conseil Départemental du Nord ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- D'approuver l'avenant N° 11 à la convention d'hébergement tripartite (Commune d'ESCAUTPONT, Conseil Départemental du Nord et Collège Jean Zay) en date du 10 Juin 2013.
- D'autoriser Madame le Maire à défaut le 1er Adjoint à signer ladite convention
- De mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2024 les nouveaux tarifs suivants :

TARIFICATION DES REPAS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Pour les accompagnateurs des écoles	3,86€
Pour les élèves des écoles primaires	3,08€
Pour les élèves des écoles maternelles	2,90€

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Pour le Maire empêché

L'adjoint par délégation,

Raphael KRUSZYNSKI





800000

Envoyé en préfecture le 20/03/2024 Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID: 059-215902073-20240320-8_2024-DE



Direction Générale Adjointe du Développement Territorial Direction Education, Sport et Culture Direction Adjointe de l'Education Antenne de l'Avesnois 64 Rue Léo Lagrange

59365 Avesnes sur Helpe Cédex

Tél: 03 59 73 10 55 Fax: 03 59 73 10 64

Réf:

DGADT/DESC/DAE/JV/FB/ML/CT

Affaire sulvie par : michele.leroy@lenord.fr Catherine.thiebaux@lenord.fr **PROJET**

AVENANT Nº 11 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT

EN DATE DU 10 juin 2013

Entre

Le Principal du collège Jean Zay à Escautpont

La Commune d'Escautpont représentée par le Maire.

et

Le Département du Nord, représenté par le Président du Conseil Général.

Vu la convention d'hébergement en date du 10 juin 2013;

Vu la décision de la Commission Permanente en dates des 11 décembre 2006 et 19 novembre 2007;

Il est convenu ce qui suit :

tiemardKir

Hôtel du Département 51, rue Gustave Delory 59047 Lille cedex 03 59 73 59 59 - www.lenord.fr

0000008

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID: 059-215902073-20240320-8_2024-DE

<u>Article 1</u> : La convention établie entre le collège, la commune et le Département du Nord, concernant l'accueil d'écoliers dans la demi-pension du collège est prorogée d'un an à compter du 01 janvier 2024.

Article 2 : Les clauses relatives à la convention d'hébergement faisant l'objet d'une modification sont spécifiées ci-après et se substituent de fait aux termes de la convention initiale.

- Pour l'année civile 2024: tarifs modifiés

Tarifs extérieurs de la demi-pension pour les écoles primaires et maternelles de la commune d'Escautpont ;

- 3,86 € pour les accompagnateurs des écoles
- 3,08 € pour les élèves des écoles primaires
- 2,90 € pour les élèves des écoles maternelles

<u>Article 3</u>: Les autres clauses de la convention initiale, non expressément modifiées dans le présent avenant, demeurent applicables.

Fait à Lille, le 9 Novembre 2023

Le Principal du Collège A. DANNEELS Le Maire J. LEGRAND

Le Président du Conseil Départemental du Nord